GUIDE DE L'INSTALLATION DES **MÉDECINS GÉNÉRALISTES** DANS L'OISE

EDITION 2024

Oise LE DÉPARTEMENT

Sécurité sociale — L'Assurance Maladie — Agir ensemble, protéger chacun | Oise

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Document réalisé par le Conseil départemental de l'Oise et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise dans le cadre du Plan Oise Santé

ÉDITO

« Le Conseil départemental simplifie toutes les étapes de votre installation »

Nadège LEFEBVRE

Présidente du Conseil départemental de l'Oise

*Le choix d'une installation est un moment important dans la vie d'un médecin généraliste. Vous aspirez, et c'est légitime, à **développer un projet professionnel et de vie épanouissant**. Vous devez également naviguer dans **un nouvel environnement** administratif et géographique qui ne vous est pas forcément familier.*

*Pour **vous inciter à choisir l'Oise** et **faciliter votre installation**, le Conseil départemental de l'Oise a mis en place des outils ciblés. En effet, nous voulons **vous simplifier toutes les étapes** avec différents leviers : des aides financières réunies dans un Plan Oise Santé de 1,6 million d'euros mais aussi une Cellule Oise Santé pour vous accueillir et le **financement de maisons de santé** ou de centres publics qui répondent aux aspirations de votre génération.*

*Dans ce **Guide de l'installation des médecins généralistes dans l'Oise** nous vous incitons à **choisir notre beau département**, mais pas seulement. Nous vous guidons pas à pas dans votre projet professionnel pour vous aider à définir votre **mode d'exercice**. Nous vous donnons des pistes de réflexion pour choisir entre la **création ou la reprise d'un cabinet**, que ce soit seul ou en maison médicale. Nous vous donnons également les clés pour bien **choisir votre nouvelle zone géographique**, ou **définir votre budget** en vous informant sur **toutes les aides existantes** sur notre territoire.*

*L'Oise, j'en suis certaine, saura vous séduire. Avec ce guide, nous espérons pouvoir **vous compter parmi nos nouveaux habitants**. Des habitants qui vous attendent également **avec grande impatience** !*

« Un accompagnement personnalisé, en amont de votre installation et tout au long de votre vie professionnelle »

Marc AZAM

Directeur Général de la CPAM de l'Oise

***Vous êtes médecin et vous projetez de vous installer dans l'Oise ?** La CPAM de l'Oise vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de la mise en place de votre projet et lors du démarrage de votre exercice professionnel dans le département.*

*A cette fin, elle noue des partenariats, en particulier avec le Conseil départemental de l'Oise, pour agir de concert dans votre accompagnement et simplifier ainsi votre installation. La CPAM de l'Oise et le Conseil départemental participent d'ailleurs conjointement aux **sessions d'information**, organisées par la **faculté de médecine d'Amiens**, afin d'éclairer les étudiants sur les modalités de leur future activité libérale.*

Nous vous conseillons sur les différents modes d'exercice possibles, les aides financières associées, attractives, dans un département marqué par une faible démographie médicale. Nous vous aidons également dans toutes vos démarches et dans les formalités à effectuer.

Vous guider pour réussir votre projet professionnel dans notre département, c'est toute notre ambition !

Un grand merci au Conseil départemental pour ce partenariat exemplaire !

SOMMAIRE

1

CHOISIR SON MODE D'EXERCICE
P. 08/09

Exercice individuel
P. 10

Exercice en groupe
P. 10/11

Exercice en structure de soins coordonnés
P. 11

2

CIBLER SON LIEU D'IMPLANTATION
P. 12/13

Le cadre de vie
P. 14/15

Évaluer le potentiel de son lieu d'implantation
P. 16/17

Les aides financières
P. 18/19

3

STRATÉGIE FINANCIÈRE ET BESOINS DE FINANCEMENT
P. 20/21

4

CONNAÎTRE SES INTERLOCUTEURS
P. 24/25

INSTALLEZ-VOUS DANS L'OISE

PLAN Oise Santé

POUR VOTRE PROJET,

L'OISE FACILITE VOTRE INSTALLATION

EN CHIFFRES*

78
NOUVEAUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES
ACCOMPAGNÉS DEPUIS 2018

45
AIDES À L'INSTALLATION

16
PRÊTS À TAUX ZÉRO

2
BOURSES D'ÉTUDES

*Chiffres arrêtés au 1er janvier 2023

La présence de médecins généralistes est capitale pour les habitants de l'Oise et nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que votre première installation soit une réussite.

Pour vous accompagner dans la création de votre cabinet médical, le Conseil départemental de l'Oise a lancé, fin 2017, le **Plan Oise Santé.**

Il s'agit d'une enveloppe globale de 1,6 M€ qui vous permet de bénéficier :

- **d'une aide à l'installation jusqu'à 20 000 €**
- **d'un prêt d'honneur à taux 0% jusqu'à 50 000 €**
- **d'un accompagnement personnalisé et l'assurance de ne pas être seul dans vos démarches et dans votre pratique professionnelle.**

NUMÉRO UNIQUE

Nous savons que vous n'avez pas de temps à perdre avec des démarches administratives. Nous avons donc créé une Cellule Oise Santé pour répondre à toutes vos questions.

CELLULE OISE SANTÉ

Tél. : 03 44 10 41 74
plan-sante@oise.fr

ÉLABORATION DE VOTRE PROJET DE VIE

Parce que nous pensons qu'une installation ne peut se concevoir indépendamment d'un projet de vie, nous vous proposons également notre aide pour les démarches de la vie courante : trouver un logement adapté, une solution de garde d'enfants...

POURQUOI S'INSTALLER DANS L'OISE ?

Les premiers retours d'expériences permettent d'affirmer qu'exercer dans l'Oise est **la garantie d'une patientèle diversifiée, allant des nourrissons aux séniors.**

En effet, si le département vieillit comme tous les départements de France, **il est également le seul dans les Hauts-de-France à gagner régulièrement des habitants.** De fait, **de nouvelles familles s'installent régulièrement avec leurs enfants de par la proximité de Paris.**

Enfin, s'installer dans l'Oise, c'est l'assurance d'**un environnement professionnel bénéficiant d'un réseau de services publics et privés dans les différents hôpitaux** (Beauvais, Clermont, Creil/Senlis, Compiègne/Noyon, la clinique Saint-Côme de Compiègne, la clinique Saint-Lazare à Beauvais, l'hôpital les Jockeys de Chantilly...).

Le département comprend également trois plateaux techniques équilibrés (spécialités médicales, chirurgicales et obstétricales) capables de prendre en charge la majorité des interventions chirurgicales ou médicales.

Par ailleurs, la proximité de Paris et du CHU d'Amiens permet **une orientation facile des patients vers de grands pôles hospitaliers.**

1

CHOISIR

SON MODE D'EXERCICE

CHOISIR

SON MODE D'EXERCICE

L'exercice en groupe peut prendre plusieurs formes, selon la nature de ce qui est mis en commun, et selon qu'il y ait création ou non d'une personnalité morale (société).

EXERCICE INDIVIDUEL

L'installation individuelle peut consister en **une création de cabinet** (constitution de sa propre patientèle) **OU une reprise de cabinet** (reprise d'une patientèle).

+ AVANTAGES

Être seul décisionnaire dans la gestion du cabinet, pas de conflit de partage de frais.

+ POINTS DE VIGILANCE

Endosser l'ensemble des charges seul (notamment si emploi de secrétaire, local, etc), fermeture pouvant se révéler plus compliquée (pas d'autre collègue pouvant assurer une permanence).

EXERCICE EN GROUPE

L'installation en groupe permet de mettre en commun les moyens (locaux, informatique, secrétariat, plateaux techniques...) et/ou les ressources, et peut se faire entre professionnels de santé de même spécialité ou de spécialités différentes. L'exercice en groupe doit obligatoirement être formalisé par un contrat ou une création de société pour déterminer les engagements (droits et devoirs) de chaque partie prenante.
Le conseil d'un expert-comptable et/ou un avocat peut vous guider dans les choix juridiques et fiscaux. Les associations peuvent se faire avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires.

+ AVANTAGES

Partage des frais.

+ POINTS DE VIGILANCE

Pas de prise de décision de manière individuelle sur le fonctionnement de la structure de santé, mise en place des statuts plus complexe, nécessite une bonne entente entre professionnels.

Exercice en groupe : attention aux règles de partage de salle d'attente entre professionnels médicaux et paramédicaux.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXERCICES EN GROUPE

LES GROUPEMENTS DE MOYENS

SCI (Société Civile Immobilière), pour une mise en commun d'immeuble.

SCM (Société Civile de Moyens), pour une mise en commun de moyens matériels et/ou de personnel.

LES GROUPEMENTS D'EXERCICES SANS PERSONNALITÉ MORALE

Le contrat de collaboration libérale permet de s'adjoindre un confrère (de même spécialité), avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires, sans lien de subordination.

LES GROUPEMENTS D'EXERCICES AVEC PERSONNALITÉ MORALE

SEL (Société d'Exercice Libéral), regroupe des individus qui doivent être de même profession et dans la même situation vis-à-vis de la Convention Nationale. L'exercice de l'activité se fait sous la forme d'une société de capitaux et non plus sous forme d'entreprise individuelle ou de société civile.

Dans tous les cas, EN AMONT du début d'activité, projets de contrats et statuts doivent être soumis au Conseil de l'Ordre, qui en vérifie la conformité avec le code de déontologie, et qui, le cas échéant, procède à l'inscription de la société (cas d'une SEL et d'une Société Civile Professionnelle (SCP) notamment) au Tableau.

Retrouvez la carte des MSP de l'Oise sous le lien : https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/cartographie-des-maisons-de-sante-pluriprofessionnelles?parent=11815&rubrique=11814

EXERCICE EN STRUCTURE DE SOINS COORDONNÉS : MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES (MSP) OU CENTRES DE SANTÉ

Une modalité d'exercice intéressante à envisager où les professionnels de santé en exercice sont fédérés par un « projet de santé » et une véritable coordination de soins. **Les Maisons de Santé Pluri professionnelles** sont destinées à un exercice libéral tandis que **les Centres de Santé** concernent l'exercice salarié.

+ AVANTAGES POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- un exercice coordonné pour prendre en charge les patients
- des échanges interprofessionnels facilités
- une souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail
- une mutualisation des frais de fonctionnement du cabinet professionnel (pour les MSP)
- une rémunération spécifique pour la structure s'ajoutant à la rémunération du professionnel de santé

+ AVANTAGES POUR LES PATIENTS

- une offre de soins de proximité
- un lieu de prise en charge la plus globale possible
- une continuité des soins tout au long de l'année
- un parcours de soins simplifié

DÉPARTEMENT DE L'OISE

CIBLER SON LIEU D'IMPLANTATION

LE CADRE
DE VIE

LE DÉPARTEMENT DE L'OISE, AU NORD DE PARIS ET AU CARREFOUR DE L'EUROPE, A SU ÉQUILIBRER ART DE VIVRE ET MODERNITÉ.

TERRITOIRE RICHE ET CONTRASTÉ, l'Oise recèle de **nombreux trésors patrimoniaux et naturels** mais aussi la capacité de s'inventer chaque jour.

TERRITOIRE D'INNOVATION, l'Oise est le **« nouveau paradis » de l'entreprenariat…** Si les start-up fleurissent, les entreprises plus anciennes prospèrent en s'adaptant aux nouvelles technologies développées sur notre territoire.

TERRITOIRE PRIVILÉGIÉ, l'Oise bénéficie de la proximité avec Paris via les autoroutes A15, A16 et A1 ou les voies ferroviaires ce qui accentue encore sa **position stratégique en terme de développement économique.**

TERRITOIRE PRÉSERVÉ et sûr, l'Oise offre l'opportunité de vivre **aux portes de la région parisienne** et du nord de l'Europe, avec **les avantages sans les inconvénients.**

TERRITOIRE VIVANT, l'Oise est rythmée par ses saisons de concerts, festivals, balades à pied, à cheval ou à vélo, mais aussi par le biais de **nombreuses manifestations culturelles et sportives** pour des moments de loisirs et de détente offrant l'opportunité de se ressourcer.

TERRITOIRE ACCUEILLANT, l'Oise avec son **Plan Oise Santé**, au cœur de ses villes et villages, offre aux professionnels de santé les **meilleures conditions d'accueil.**

TERRITOIRE CONNECTÉ, depuis fin 2019 toutes les communes rurales de l'Oise **bénéficient du Très Haut Débit** (fibre jusqu'à l'abonné).

EN CHIFFRES

PATRIMOINE ET CULTURE

- **Le Domaine de Chantilly**
  2ème valeur patrimoniale après le Musée du Louvre
- **47 musées et châteaux** ouverts au public
  MUDO - Musée de l'Oise
  Musée de la Nacre
- **3 cathédrales gothiques**
  Beauvais, Noyon et Senlis
- **Palais Impérial de Compiègne**
- **L'Elispace de Beauvais**
- **221 bibliothèques**

ÉDUCATION

Plus de 900 écoles maternelles et élémentaires.

- **79 collèges**
  66 publics et 13 privés
- **3 grandes écoles**
  Institut UNILASALLE, Université de Technologie de Compiègne et l'École Supérieure de Commerce
- **1 école d'art** à Beauvais
- **2 IUT**

LOISIRS

- **128 000 Ha de forêts**
- **11 bases de loisirs et parcours aventure**
- **38 parcs et jardins**
- **12 golfs et 4 aéroclubs**
- **3 parcs d'attractions**
  Parc Astérix, Mer de sable et Parc Saint-Paul
- **47 sites labellisés tourisme et handicap**

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- **1er Marché Fermier de France**
- **1er Marché Artisanal des Hauts-de-France**
- **Prix de Diane, Jumping de Chantilly**

P.14/15
Cibler son lieu d'implantation

- **PARIS** 1h par l'A1
- **ROUEN** 1h15 par N31/E46
- **REIMS** 2h par A26/A16
- **LILLE** 1h45 par A1/A29/A16
- **BRUXELLES** 2h30 par E19

TRANSPORTS AÉRIENS

- **VENISE** 1h40 de vol
- **BARCELONE** 1h45 de vol
- **ROME** 2h de vol
- **MARRAKECH** 3h de vol

Aéroport de Paris-Beauvais,

60 DESTINATIONS

1er aéroport des Hauts-de-France

Aéroport Roissy Charles de Gaulle à 20 km au Sud de l'Oise

ÉVALUER LE POTENTIEL
DE SON LIEU D'IMPLANTATION

P.16/17
Cibler son lieu d'implantation

VOS INTERLOCUTEURS

Prenez connaissance des services publics, transports, établissements scolaires, activités culturelles et de loisirs de votre secteur d'implantation.
Faites-vous présenter le territoire et ses atouts par :

> Jeanne MASSELIN
03 44 06 67 12
jeanne.masselin@oise.fr

> Julie PIENS
03 44 10 41 74
julie.piens@oise.fr

> Chrystelle FEVRE
03 64 60 60 47
chrystelle.fevre@oisetourisme.com

ALLEZ À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR.

Effectuez des remplacements sur le territoire afin de pouvoir vraiment jauger à la fois, le potentiel de patients à prendre en charge et se rendre compte des autres spécialités médicales disponibles (et donc possibles collaborations).

BON À SAVOIR

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de vos interlocuteurs à la fin de ce guide.

DÉCOUVREZ LE TERRITOIRE SUR www.oisetourisme.com/

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

CARTOSANTÉ

L'outil CartoSanté vous fournira des informations sur la consommation de soins des professionnels, la démographie des professionnels de santé, l'activité des professionnels de santé et l'accès aux soins par zone géographique et par profession.

https://cartosante.atlasante.fr/#c=home

REZONE - MÉDECIN

Cette application est développée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour vous aider à choisir votre lieu d'exercice :

- renseignements sur l'offre de soins : nombre, âge, secteur conventionnel des médecins installés et données sur la patientèle du territoire ;
- renseignements sur les aides financières grâce à un simulateur (contrat d'aide à l'installation).

http://rezone.ameli.fr

L'OUTIL D'AIDE À L'IMPLANTATION LOCALE (ODIL)

Cet outil est développé par l'INSEE (**www.insee.fr**) pour avoir une visualisation cartographique des données sociodémographiques et économiques d'une zone.

MOTEUR DE RECHERCHE DE L'ARS HDF

Cet outil vous permet de consulter les aides à l'installation et au maintien des médecins libéraux par commune.

https://h576w8axili7ylx.arshdf.fr/

LES AIDES **FINANCIÈRES** POUR VOUS INSTALLER

l'Assurance Maladie Oise
Agir ensemble, protéger chacun

Le Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM) de la CPAM

L'objectif est d'apporter une aide financière significative aux médecins dès leur installation en libéral (primo installation) en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) pour les aider à faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité.

Cette prime est versée en 2 fois :
50 % à l'installation et **50 %** 1 an après.

En contrepartie, vous vous engagez à exercer pendant **5 ans** en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Cette prime peut aller jusqu'à 50 000 €.

Initiative oise

Le Prêt santé de Oise Initiative

Un prêt qui permet de consolider votre plan de financement en vous permettant de renforcer vos fonds propres.
Il vient en complément d'un prêt bancaire professionnel.

Prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

ars Agence Régionale de Santé

Le Contrat Régional d'Aide à l'Installation des Médecins (CRAI)

Une aide régionale à l'installation des médecins généralistes libéraux pour faire face aux frais d'investissement générés par votre début d'activité au sein d'une **zone d'action complémentaire (ZAC)** ou d'une **zone d'accompagnement régional (ZAR)**.

Aide financière pouvant aller jusqu'à 30 000 € en ZAC et 20 000 € en ZAR pour 4,5 jours d'activité par semaine.

Le Contrat de Début d'Exercice (CDE)

Un complément de rémunération pour financer votre début d'exercice en **ZIP** ou en **ZAC**.
Ce complément est calculé entre un montant minimal d'honoraire de 4 250 € et un plafond de 8 500 € par mois si vous exercez au moins 9 demies journées par semaine.

Le Contrat Régional de Médecine Générale (CRMG)

Un complément de rémunération pour financer votre début d'exercice en **ZAR**.
Une garantie de rémunération de **6 900 euros** brut / mois sur la première année du contrat.
Un complément de rémunération est versé si l'activité ne permet pas d'atteindre le plafond de 6 900 euros brut.

**Le Plan Oise Santé du Conseil départemental de l'Oise est une aide financière à l'installation en libéral dans l'Oise sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux zéro (50 000 €).
En contrepartie, vous vous engagez à vous installer et à exercer pendant 5 ans sur le territoire.**

INSTALLEZ-VOUS DANS L'OISE
PLAN Oise Santé

AIDE À L'INSTALLATION

L'aide financière à l'installation est **une aide à la première installation en libéral des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes.**

Les aides du Conseil départemental de l'Oise sont cumulables avec le CAIM, le CRAI, le CDE, le CRMG ou le prêt santé Oise Initiative.

La collectivité accorde une aide JUSQU'À 20 000 € pour les médecins généralistes.

PRÊT D'HONNEUR

Le prêt d'honneur est une aide aux généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes **s'installant pour la première fois dans l'Oise.**
Le Conseil départemental investit 1M€ pour ces prêts à taux zéro pour la première installation d'un montant allant jusqu'à 50 000 € par professionnel et cumulable avec l'aide à l'investissement.
Il complète l'aide financière à l'installation pour permettre, par exemple, l'acquisition de locaux.

Cellule Oise Santé

La création d'un service d'accompagnement individualisé et personnalisé, la **« Cellule Oise Santé »**, pour faciliter les démarches professionnelles mais aussi personnelles des professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Oise.

Retrouvez la carte du zonage sur le site de l'ARS : **https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2022-04/Zonage_MG_2022_60.png**

3

STRATÉGIE **FINANCIÈRE** & BESOINS DE **FINANCEMENT**

STRATÉGIE **FINANCIÈRE** & BESOINS DE **FINANCEMENT**

BON À SAVOIR

Le business plan doit regrouper toutes les informations sur votre projet comme par exemple : vos informations personnelles, le domaine médical, le type de structure choisi, l'activité et la planification financière.

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

La réalisation d'un business plan de votre activité libérale est une autre étape clé.

Ce document, crucial pour tout entrepreneur, permet de bien définir votre projet, de s'assurer de sa viabilité financière et de le présenter à votre banque pour qu'elle vous aide à financer votre activité. Il peut sembler complexe à réaliser car il doit associer détails techniques, présentés avec rigueur et précision, à une présentation attractive afin d'attirer l'intérêt des partenaires financiers et de leur donner envie de vous accompagner dans votre projet.

Des données qualitatives (environnement socio-économique) et quantitatives (démographie) du lieu d'implantation vous donneront les premières clefs pour vous installer durablement sur le territoire. Vous serez alors en mesure d'évaluer le nombre de praticiens déjà installés, l'âge et la densité de la population, estimer un chiffre d'affaires et argumenter vos choix et votre projet auprès de vos partenaires.

LES BESOINS DE FINANCEMENT

L'installation de votre cabinet médical vous impose un budget prévisionnel viable qui anticipe les futures charges et recettes. Pour cela il vous faudra évaluer au plus juste les principaux postes financiers en fonction du budget d'installation mais également de fonctionnement.

L'aide d'un expert-comptable peut être très utile pour la rédaction d'un prévisionnel, permettant de ne rien omettre notamment dans les dépenses engendrées par une activité libérale et la gestion d'un cabinet.

En effet, durant les premiers mois de votre activité votre installation va générer des dépenses obligatoires (remboursements d'emprunts par exemple). Les honoraires perçus ne compenseront ces dépenses qu'après plusieurs mois d'activité. D'où la nécessité d'assurer un fonds de roulement confortable et assurant un seuil de rentabilité du cabinet.

De façon simplifiée, un business plan comprend deux parties :
- une partie rédigée servant à présenter le projet et mettre en avant ses atouts ;
- une partie chiffrée, qui est le prévisionnel financier, servant à mettre en avant le besoin de financement et le potentiel de rentabilité de votre cabinet.

BON À SAVOIR

Les principaux postes financiers à détailler dans votre business plan :

- **répartition fonds propres et fonds étrangers**
- **évaluation des investissements nécessaires**
- **besoin en liquidité**
- **assurances du cabinet**

4

CONNAÎTRE SES

INTERLOCUTEURS

VOS INTERLOCUTEURS

Pour bien démarrer votre activité professionnelle il faut être bien accompagné. Afin de faciliter vos démarches et vous accompagner, retrouvez ici les coordonnées et fonctions de vos différents interlocuteurs.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Récupérer votre Diplôme d'État de Docteur en Médecine et votre Attestation de DES

Uniquement 2 sessions par an.

Prendre contact avec le Service de Gestion des Thèses
03.22.82.77.19 ou **polesante@u-picardie.fr**

Ce diplôme devra être enregistré au Conseil départemental de l'Ordre des médecins afin de permettre votre inscription à l'Ordre.
Suite à cette inscription vous obtiendrez votre numéro RPPS.

Cette démarche doit être réalisée au minimum 3 mois avant votre installation

COMMUNES

Contacter la mairie de votre commune d'implantation pour demander le Plan Local d'Urbanisme qui vous renseignera sur les perspectives de développement par zone.
Il peut être préférable d'installer un cabinet médical à proximité d'une école ou d'un lotissement.

Certaines communes ont des locaux disponibles adaptés à votre exercice et sont susceptibles de vous les mettre à disposition.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET/ OU COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS

Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations qui sont pourvues d'un service développement économique ou d'un Contrat Local de Santé (CLS) peuvent vous aider dans votre recherche de locaux.

BEAUVAISIS

> Amandine MINE
Chargée de projet santé
03 44 79 41 95
amine@beauvais.fr

> Sophie HARDIVILLE
Chargée de mission accueil cadres
03 44 15 68 67
s.hardiville@beauvaisis.fr

PICARDIE VERTE

> Victoire DREVET
Coordinatrice CLS
03 74 85 57 56
vdrevet@ccpv.fr

> Mylène VILLEMINOT
Chargée de développement économique
03 44 04 53 90
mvilleminot@ccpv.fr

CHANTILLY

> Guillaume PICHOT
Responsable du développement économique
03 44 62 40 81
g.pichot@ccac.fr

CLERMONTOIS

> Florence THOURIGNY
Coordinatrice CLS
03 44 50 85 00
f.thourigny@pays-clermontois.fr

> Yohanna SALOMONE
Chargée de développement économique
03 44 50 85 00
y.salomone@pays-clermontois.fr

COMPIÉGNOIS

> Chloé LALLICH
Chargée d'accueil des nouveaux arrivants
03 44 90 78 01 ou 06 24 07 37 82
chloe.lallich@agglo-compiegne.fr

CREIL

> Solene ENNCEIRI
Chargée de mission santé
03 44 62 70 36
solene.ennceiri@mairie-creil.fr

> Marine FAVRIE
Chargée d'implantation
03 44 25 25 47 / 06 74 75 37 76
m.favrie@creilsudoise.fr

NOYONNAIS

> Magalie FACHE
Coordinatrice du CLS
03 64 60 63 08
magalie.fache@paysnoyonnais.fr

VOS INTERLOCUTEURS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Votre diplôme doit être enregistré au Conseil de l'Ordre pour obtenir votre autorisation d'exercice.

L'inscription au Conseil de l'Ordre vous permet d'obtenir votre numéro RPPS et l'accord du Conseil de l'Ordre pour votre installation.

Prenez contact avec le Conseil de l'Ordre pour les informer de votre projet d'installation. Un dossier vous sera envoyé. Une fois complété, vous devez le renvoyer en recommandé ou le déposer sur place à l'adresse suivante :
Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Oise,
577 Rue de la Croix Verte, 60600 Agnetz
oise@60.medecin.fr ou 03 44 78 11 50 ouvert de 14h à 17h

Prévoir de contacter l'Ordre des médecins 1 mois avant votre installation.
Votre dossier sera présenté en commission pour obtenir la validation de votre installation. Attention, il y a une seule commission par mois.

Faire parvenir au Conseil de l'Ordre pour validation, le texte avant la première parution de l'annonce légale d'installation, le texte de la plaque professionnelle ainsi qu'un modèle d'ordonnance.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental de l'Oise met à votre disposition une Cellule Oise Santé chargée de vous accompagner tout au long de votre projet d'installation.

Accompagnement sur mesure de votre projet de vie

- Recherche de logement, de garde d'enfants
- Accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi
- Présentation des activités culturelles, touristiques et de loisirs disponibles sur le territoire

Accompagnement du projet professionnel

- Démarches administratives, recherches de locaux
- Aides financières à l'installation pour une première installation en libéral dans le département de l'Oise sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux 0% (50 000 €)

Votre dossier complet de demande d'aide à l'installation doit être déposé en ligne sur le portail des aides et subventions du Conseil départemental de l'Oise 3 mois avant votre installation.

CONTACTS

> Cellule Oise Santé
Conseil départemental de l'Oise
03 44 10 41 74
plan-sante@oise.fr

> Julie PIENS
Chargée de mission santé
03 44 10 41 74
julie.piens@oise.fr

> Jeanne MASSELIN
Chargée de mission attractivité et santé
03 44 06 67 12
jeanne.masselin@oise.fr

Oise
LE DÉPARTEMENT

P.30/31
Connaître ses interlocuteurs

VOS INTERLOCUTEURS

CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE DE L'OISE (CPAM)

La CPAM vous renseignera sur les différents modes d'installation (création ou reprise de cabinet, collaboration, intégration d'une MSP….), vous accompagnera dans vos démarches à réaliser et sur les pratiques de l'exercice libéral.

Vous trouverez différentes informations pour votre installation et l'exercice libéral sur le site :
https://www.ameli.fr/oise/medecin

Vous pouvez consulter les aides possibles de l'Assurance Maladie suivant votre lieu d'installation et votre mode d'exercice.
Outil web REZONE: **http://rezone.ameli.fr**

Contactez la CPAM pour enregistrer votre activité libérale, obtenir votre Carte de Professionnel de Santé (CPS) et tout élément nécessaire à votre exercice.
36 08

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

En consultant le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS), vous pourrez obtenir des informations sur le zonage de votre lieu d'installation, les différents modes d'exercices et les formations continues :
https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/

Retrouvez les démarches à effectuer pour votre installation :
https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/les-demarches-linstallation-137?rubrique=11792&parent=11795

Ainsi que les aides existantes selon votre commune d'installation, en fonction du zonage de l'ARS :
https://h576w8axili7ylx.arshdf.fr/

Pour toute question, contactez le référent installation de l'ARS Hauts-de-France :
ars-hdf-zonages-ambulatoires@ars.sante.fr

INITIATIVE OISE

Initiative Oise est le premier réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise.
Cette plateforme vous propose un accompagnement personnalisé pour monter votre projet, établir votre plan de financement et vous apporter un soutien financier sous la forme de prêt à taux zéro (prêt santé) adossé à un prêt bancaire.

Suivant votre lieu d'installation 3 plateformes sont à votre disposition :

INITIATIVE OISE OUEST

> Vanessa FOULON
Pépinière d'Entreprises du Beauvaisis
54 rue Tilloy - BP 80956
60009 Beauvais Cedex
03 44 03 30 30
v.foulon@initiative-oise.fr

INITIATIVE OISE SUD

> Cédric WATERLOOS
1 parvis Gersthofen,
60180 Nogent-sur-Oise
03 44 24 05 63
c.waterloos@initiative-oise.fr

INITIATIVE OISE EST

> Olivier BOURDON
2 rue Niépce - Les Tertiales - Bât. B,
60200 Compiègne
03 44 23 00 29
olivier.bourdon@oise-est.fr

VOS INTERLOCUTEURS

UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES (URSSAF)

Envoi des documents à l'URSSAF pour enregistrement et création de compte. Votre installation doit être déclarée au plus tard dans les 8 jours qui suivent votre début d'activité.
https://www.urssaf.fr/portail/home/praticien-et-auxiliaire-medical/je-cree-mon-activite/mes-demarches-de-debut-dactivite.html

SERVICE D'IMPOSITION DES ENTREPRISES (SIE)

Le SIE est l'interlocuteur unique des professions libérales pour l'ensemble de vos démarches fiscales. Sa compétence s'étend jusqu'aux déclarations et paiements des impôts professionnels. Le dossier à remplir doit vous être envoyé automatiquement.
https://www.impots.gouv.fr/

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES MÉDECINS DE FRANCE (CARMF)

L'adhésion à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) est obligatoire pour tout médecin inscrit à l'Ordre et exerçant en libéral. Vous avez la possibilité de mettre votre dossier à jour en ligne.
http://www.carmf.fr/

UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDECINS LIBÉRAUX HAUTS-DE-FRANCE

L'URPS représente l'ensemble des professionnels de santé libéraux. L'URPS participe à l'élaboration du Projet Régional de Santé et du schéma régional de l'organisation des soins. L'URPS est un interlocuteur privilégié de l'ARS. La cotisation est obligatoire et prélevée par l'URSSAF (0,5% de l'activité non salariée dans la limite de 199 €).
L'URPS peut vous indiquer les lieux d'installation à privilégier.
http://www.urpsml-hdf.fr/

Contacts

SIÈGE SOCIAL

11 square Dutilleul, 59000 LILLE
03 20 14 93 30

ANTENNE D'AMIENS

Vallée des Vignes,
27 avenue d'Italie, 80090 AMIENS
03 22 33 35 55

OISE TOURISME

Oise Tourisme peut vous présenter le territoire, les activités culturelles et de loisirs, les lieux d'histoire.

Vous pouvez consulter le site :
https://www.oisetourisme.com/

> Chrystelle FEVRE
03 64 60 60 47
chrystelle.fevre@oisetourisme.com

VOS INTERLOCUTEURS

BANQUES

Ouvrir un compte en banque dédié à l'activité professionnelle (pas forcément un compte professionnel).

Un compte classique n'offre pas les mêmes avantages qu'un compte professionnel, par exemple pas de possibilité de posséder un TPE carte bancaire.

OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES ET FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Étudier les différentes offres en fonction des opérateurs, tenir compte des délais d'installation et de raccordement.

FOURNISSEURS DE MATÉRIEL MÉDICAL

Préparer la liste de matériel nécessaire et établir des devis afin de pouvoir estimer le budget à prévoir.

FOURNISSEURS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Anticiper l'achat et l'installation de votre matériel informatique.

FOURNISSEURS DE CRYPTAGE DE DONNÉES

Anticiper le choix de votre fournisseur de cryptage de données.

ASSURANCES

- **Responsabilité civile professionnelle**
  Elle est obligatoire pour couvrir les risques liés à vos pratiques et à vos décisions thérapeutiques. Il faudra penser à faire évoluer ce contrat en fonction de votre pratique.
- **Complémentaire santé**
- **Assurance du local professionnel ou assurance de propriétaire**
- **Perte d'exploitation**
  Suite à un sinistre, incendie, dégât des eaux, votre local professionnel peut ne pas vous permettre d'y exercer. Cependant les frais fixes restent dus (loyer, téléphone, secrétariat).
- **Responsabilité Civile d'Exploitation (RCE)**
- **Véhicule professionnel et protection juridique**
- **Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT)**
- **Prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité)**

ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE (AGA)

Adhésion facultative à une association de gestion agréée (Mission d'information comptable et fiscale ; Mission de surveillance : examen de cohérence, de vraisemblance et concordance).

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

DANS VOS DÉMARCHES D'INSTALLATION :

JULIE PIENS
Chargée de mission santé
03 44 10 41 74
julie.piens@oise.fr

JEANNE MASSELIN
Chargée de mission santé/attractivité
03 44 06 67 12
jeanne.masselin@oise.fr

AUDREY JUMEL
Responsable du service Accompagnement des Professionnels de Santé
06 08 25 12 90
audrey.jumel@assurance-maladie.fr

CELLULE OISE SANTÉ

03 44 10 41 74
plan-sante@oise.fr

BUREAUX

10-12, rue Charles Caron, Beauvais

ADRESSE POSTALE

Conseil départemental de l'Oise
Cellule Oise Santé
Direction de l'attractivité et du soutien aux acteurs territoriaux
1, rue Cambry, CS 80941
60024 Beauvais Cedex

Retrouvez le plan Oise Santé

https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

3608 (Service Relations avec les Professionnels de Santé)

ADRESSE POSTALE

1, rue de Savoie
BP 30326
60013 Beauvais Cedex

Accès Professionnels de Santé sur ameli

https://www.ameli.fr/oise/medecin

Suivez-nous sur :
oise.fr